

ANNEXE N°6
DEMANDE D'ÉQUIVALENCE DE DIPLÔME

CONCOURS EXTERNE

Agent de Maîtrise territoriale – Session 2023

Ce document doit impérativement être fourni par tout candidat sollicitant une équivalence de diplôme pour se présenter à un concours, accompagné des pièces justificatives mentionnées ci-après.

NOM et prénom du candidat :

(pour les femmes mariées, précisez le nom patronymique) – N° candidat :.....

Date de naissance : __ / __ / ____ à

CONCOURS POUR LEQUEL LA DEMANDE EST PRESENTEE : Agent de Maîtrise Territorial

Condition de diplôme(s) normalement requise : **Deux titres ou diplômes** homologués au moins au niveau 3 sanctionnant une formation technique et professionnelle (sont exclus les domaines du tertiaire, du commerce et de l'administration).

L'agent a déjà obtenu une équivalence de diplôme pour ce concours ou pour tout autre concours pour lequel la même condition de qualification est requise (cocher la case correspondant à votre situation) :

OUI

NON

(le cas échéant joindre la copie de la décision)

DIPLOMES OU VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE

Diplôme préparé*	Spécialité éventuelle	Niveau de certification du diplôme **	Autorité ou organisme ayant délivré le diplôme ou dispensé la formation	OBTENU (oui/non)	Année d'obtention

*Fournir les pièces justificatives

Exemples : **Niveau 3** : BEP, CAP – **Niveau 4** : Baccalauréat – **Niveau 5** : BTS, DUT, DEUG, DEUST – **Niveau 6** : Licence, Licence pro, Maîtrise, Master 1 – **Niveau 7** : DEA, DESS, diplôme ingénieur, Master – **Niveau 8** : Doctorat.

Le candidat certifie l'authenticité des informations portées sur ce document***

Merci de nous fournir la copie de tous vos diplômes obtenus.

Fait le : **Signature** :

***Le CDG 42 est susceptible de procéder à des vérifications ponctuelles. Toute fausse déclaration est punie par la Loi (article 441-6 du code pénal et loi du 23 décembre 1901 modifiée) et peut entraîner l'annulation de l'admission au concours

Annexe n°3 (suite) DEMANDE D'EQUIVALENCE DE DIPLOME
**PIECES A FOURNIR PAR LE CANDIDAT
A L'APPUI D'UNE DEMANDE D'EQUIVALENCE DE DIPLOME**

Les pièces ci-dessous doivent impérativement être jointes par le candidat, en fonction de sa situation, dans le cadre d'une demande d'équivalence de diplôme :

**CANDIDATS AYANT BENEFICIE D'UNE EQUIVALENCE DE DIPLOME
POUR LE MEME CONCOURS OU POUR TOUT AUTRE CONCOURS
POUR LEQUEL LA MEME CONDITION DE QUALIFICATION EST REQUISE**
FOURNIR :

- La présente demande d'équivalence de diplôme dûment complétée et signée par le candidat.
- Une copie de la décision favorable d'équivalence de diplôme délivrée par une autorité compétente pour un même concours ou pour tout autre concours pour lequel la même condition de qualification est requise.

CANDIDATS BENEFICIANT D'UNE EQUIVALENCE DE PLEIN DROIT
FOURNIR :

- La présente demande d'équivalence de diplôme dûment complétée et signée par le candidat.
- ET**
- Une copie du diplôme, titre ou attestation établie par une autorité compétente prouvant que le candidat a accompli avec succès un cycle de formation au moins de même niveau et durée que ceux des diplômes ou titres requis.
 - ou** une copie de l'attestation d'inscription dans un cycle de formation dont la condition normale d'accès est d'être titulaire d'un diplôme ou titre au moins de même niveau que celui des diplômes ou titres requis.
 - ou** une copie du diplôme ou titre homologué ou d'un diplôme ou titre à finalité professionnelle enregistré au RNCP, classé au moins au même niveau que le diplôme ou titre requis.
 - ou** une copie du diplôme ou titre au moins équivalent figurant sur une liste fixée, pour chaque niveau de diplôme, par arrêté ministériel.

**CANDIDATS TITULAIRES D'UN TITRE OU DIPLOME IMMEDIATEMENT INFERIEUR A CELUI REQUIS
ET JUSTIFIANT D'AU MOINS DEUX ANS D'ACTIVITES PROFESSIONNELLES**
FOURNIR :

- La présente demande d'équivalence de diplôme dûment complétée et signée par le candidat.
- Une copie du diplôme ou titre immédiatement inférieur à celui requis.
- Une copie des certificats de travail, des contrats de travail ou, à défaut, des bulletins de salaire précisant, pour chaque activité, la nature et la durée de l'activité professionnelle exercée.
 - ou tout autre document permettant de justifier la nature et la durée de l'activité professionnelle du candidat (profil de postes, enregistrement au Registre du Commerce ou extrait Kbis, déclaration Urssaf, copie de déclaration fiscale énonçant le statut...).
 - documents traduits le cas échéant en français par un traducteur agréé.
- Si possible, tout document permettant d'identifier, pour chaque activité professionnelle, la catégorie socio-professionnelle (CSP) correspondante (copie de la convention collective, copie contrat de travail s'il mentionne la CSP...).

CANDIDATS JUSTIFIANT D'AU MOINS TROIS ANS D'ACTIVITES PROFESSIONNELLES
FOURNIR :

- La présente demande d'équivalence de diplôme dûment complétée et signée par le candidat.
- ET**
- Une copie des contrats de travail et des certificats de travail délivrés conformément à l'article L. 122-16 du code du travail, ou, à défaut, de tous les bulletins de salaire précisant, pour chaque activité, la nature et la durée de l'activité professionnelle exercée.
 - ou** tout autre document établi par un organisme habilité, et permettant de justifier la nature et la durée de l'activité professionnelle du candidat (profil de postes, enregistrement au Registre du Commerce ou extrait Kbis, déclaration Urssaf, copie de déclaration fiscale énonçant le statut...), documents traduits le cas échéant en français par un traducteur agréé.
- Si possible, tout document permettant d'identifier, pour chaque activité professionnelle, la catégorie socio-professionnelle (CSP) correspondante (copie de la convention collective, copie du contrat de travail s'il mentionne la CSP...).